

**DOSSIER DE DEMANDE DE PROPOSITION  
SELECTION DE CONSULTANT**

**ACCOMPAGNEMENT DANS LE  
DEVELOPPEMENT D'UNE STRATEGIE DE  
FINANCEMENT VERT ET LE  
DEVELOPPEMENT DE PRODUITS DE  
CREDIT VERTS**

**PEBCO-BETHESDA**

**BENIN**

**MAI 2023**

Avec l'appui financier de



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

## Table des matières

Section 1. Lettre d'invitation .....	3
Section 2. Note d'information aux Consultants .....	4
Section 3. Termes de référence .....	7

## Section 1. Lettre d'invitation

Montrouge, le 12/05/2023

Madame/Monsieur,

1. La Fondation Grameen Crédit Agricole a obtenu un financement (ci-après dénommé « les fonds ») du Fonds d'inclusion financière de la Banque Européenne d'Investissement (BEI), initié et financé par le Gouvernement du Luxembourg " (ci-après dénommé « le Bailleur ») et géré par la Banque Européenne d'Investissement, en vue de financer en partie le coût d'activité d'assistance technique, et se propose d'utiliser une partie des fonds pour effectuer des paiements autorisés au titre du présent Marché.
2. La Fondation sollicite maintenant des propositions en vue de la fourniture des services de consultants ci-après : Mission Assistance Technique « Accompagnement pour le développement d'une stratégie de financement vert et le développement de produits de crédit verts » pour PEBCo-BETHESDA au Bénin. Pour de plus amples renseignements sur les services en question, veuillez consulter les Termes de référence à la Section 3 du document.
3. Le Consultant sera choisi par la méthode de sélection fondée sur la qualité et le coût (« SFQC ») et conformément aux procédures décrites dans la présente DP. Le budget relatif à cette mission ne pourra pas excéder 30 000 EUR, HT (trente mille euros hors taxe).
4. La présente DP comprend les sections suivantes :
  - Section 1 - La présente Lettre d'invitation
  - Section 2 - Note d'information aux Consultants
  - Section 3 - Termes de référence

Veuillez agréer, Madame/Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Violette CUBIER  
Chargée de programmes Assistance Technique

## Section 2. Note d'information aux Consultants

- 1.1 Nom du Maître d'Ouvrage : Grameen Crédit Agricole Microfinance Foundation représentée par Madame Violette CUBIER, Chargée de programme Assistance Technique  
Mode de sélection : Sélection fondée sur la qualité et le coût (« SFQC »)
- 1.2 Nom, objectifs et description de la mission : Mission « Accompagnement pour le développement d'une stratégie de financement vert et le développement de produits de crédit verts » pour PEBCo-BETHESDA – Bénin.
- Le Maître d'Ouvrage fournit les intrants suivants : Tout document disponible qui pourrait être utile à la bonne conduite de la mission
- 1.3 Des éclaircissements peuvent être demandés jusqu'à 2 (deux) jours avant la date de soumission.  
Les demandes d'éclaircissement doivent être expédiées à l'adresse suivante : Fondation Grameen Crédit Agricole, 72/74 rue Gabriel Péri, 92120 Montrouge, France  
Et de préférence par email :
- [violette.cubier@credit-agricole-sa.fr](mailto:violette.cubier@credit-agricole-sa.fr)
  - [victoire.binson@credit-agricole-sa.fr](mailto:victoire.binson@credit-agricole-sa.fr)
- Les propositions seront soumises dans la langue suivante : Français
- 2.1 i) Le nombre de jours de travail de personnel spécialisé nécessaires à la mission est estimé à : 55.
- ii) Le personnel clé doit posséder au minimum l'expérience suivante :
- Expérience dans le secteur de la recherche en microfinance avec des connaissances approfondies dans le domaine de la microfinance verte et de la finance verte inclusive ;
  - Expérience dans le développement de produits financiers, avec un focus environnemental,
  - Conduite de missions similaires auprès d'institutions de microfinance, de préférence en Afrique de l'Ouest et idéalement au Bénin.
- iii) Langue(s) de rédaction des rapports afférents à la mission : Français
- 2.2 i) La formation constitue un élément important de cette mission : oui.

- 2.3 La composante du prix correspondant à des dépenses locales doit être libellée en Euro et si nécessaire dans la monnaie nationale (FCFA).  
Le Consultant soumissionnaire qui compte engager des dépenses dans d'autres monnaies pour la réalisation des prestations, dénommées "monnaies étrangères" ci-après et dans le Marché, indiquera en Euro le montant de l'offre nécessaire pour couvrir les besoins en monnaies étrangères.
- 2.4 Les propositions doivent demeurer valides 60 jours après la date de soumission.
- 2.5 Les Consultants doivent soumettre une version électronique de chaque proposition (une version pour la proposition technique et une version pour la proposition financière).  
**Les CV envoyés par les Consultants ne devront pas excéder 5 pages et les expériences/précédentes missions en lien avec la présente proposition devront être indiquées clairement.**  
**La proposition financière des Consultants devra clairement distinguer les lignes budgétaires suivantes :**
- **Les honoraires/frais de consultance**
  - **Les frais de voyage.**
- 2.6 Le Consultant, pour que sa candidature soit valide, doit signer et annexer à son offre technique une déclaration d'intégrité sous la forme décrite en Annexe 1. Cette déclaration engage le Consultant pendant toute la durée de l'appel d'offres, et si son offre est retenue, pendant la durée du Marché.
- 2.7 Le Consultant prend bonne note que cette déclaration prévoit que GCAMF et la BEI se réservent le droit de faire inspecter et de copier les dossiers et archives du Consultant concernant le marché, par les auditeurs qu'ils nommeraient, ainsi que par toute autorité ou toute institution de l'Union Européenne ou tout organe compétent selon la législation de l'Union Européenne.
- 3.1 Les propositions doivent être soumises au plus tard à l'adresse, la date et à l'heure suivantes :
- [violette.cubier@credit-agricole-sa.fr](mailto:violette.cubier@credit-agricole-sa.fr)
  - [victoire.binson@credit-agricole-sa.fr](mailto:victoire.binson@credit-agricole-sa.fr)
- au plus tard le 02/06/2023 à 18h (heure locale de Paris)
- 3.2 Tout complément d'information au Maître d'Ouvrage doit être envoyé à l'adresse suivante :
- Fondation Grameen Crédit Agricole, 72/74 rue Gabriel Péri, 92120 Montrouge, France  
Email:
- [violette.cubier@credit-agricole-sa.fr](mailto:violette.cubier@credit-agricole-sa.fr)
  - [victoire.binson@credit-agricole-sa.fr](mailto:victoire.binson@credit-agricole-sa.fr)

4.1 Le nombre de points attribué pour chaque critère et sous critère d'évaluation est le suivant : (valeurs indicatives)

4.2 Points

i) Profil du/des Consultants Principaux :

- Connaissance et expérience (voir point 2.1 de la « Note d'information aux Consultants ») [0 – 20]
  - Connaissance et expérience en renforcement des capacités techniques [0 – 10]
  - Expériences similaires dans le pays de la mission et la région [0 – 10]
- Sous- total : [0 - 40]*

ii) Proposition technique :

- Compréhension globale des TDR [0 – 5]
  - Degré d'analyse critique de la prestation demandée [0 – 5]
  - Clarté de la proposition [0 – 10]
  - Méthodologie proposée [0 – 35]
- Sous total : [0 - 55]*

iii) Niveau de participation locale [0 – 5]

Total : [0 – 100]

Le score technique minimum requis est de :

60 points

Monnaie utilisée pour la conversion des prix : Euro

4.3 Les poids respectifs attribués aux Propositions technique et financière sont :

Proposition technique = 0,8, et

Proposition financière = 0,2

4.4 Les négociations ont lieu par mail, téléphone ou plateforme digitale (Zoom, Skype, Webex, Teams, etc.).

5.1 Le début de la mission est prévu pour juillet 2023 mais la date précise sera à définir avec PEBCo-BETHESDA – Bénin.

La mission aura lieu à Cotonou, Bénin.

## Section 3. Termes de référence

### I. Contexte

La Fondation Grameen Crédit Agricole soutient des institutions de microfinance (IMF) qui opèrent dans l'Union économique et monétaire ouest-africaine, en leur apportant des financements et un accès à des prestations d'assistance technique. Pour financer l'appui en assistance technique, la Fondation bénéficie de subventions du Fonds d'inclusion financière de la Banque Européenne d'Investissement (BEI), initié et financé par le Gouvernement du Luxembourg et géré par la Banque Européenne d'Investissement, dans le cadre d'un accord de financement du Fonds d'inclusion financière, signé le 12 novembre 2019 entre la BEI et le Grand-Duché du Luxembourg. En 2021, l'institution de microfinance PEBCo-BETHESDA a été sélectionnée comme l'une des institutions bénéficiaires de ce programme afin de mettre en place un ensemble de mission, dont celle pour « L'accompagnement au développement d'une stratégie de financement vert et le développement de produits de crédit verts ».

PEBCO a été créée en 1996 par l'ONG BETHESDA, établie en 1994 par un groupement de 24 églises protestantes et évangéliques du Bénin. PEBCO a ainsi été créée dans une démarche de structuration du département crédit et épargne de l'ONG BETHESDA, et est ensuite devenue entièrement autonome en 2013. PEBCo-BETHESDA est enregistrée sous la forme d'une association et supervisée par le Ministère des Finances du Bénin et par la BCEAO. L'institution propose des prêts villageois et des prêts individuels, avec des produits variés (prêts dédiés au financement des services, des activités agricoles, d'équipement pour l'énergie solaire, ou encore d'amélioration de l'habitat), et des services d'épargne. La clientèle est essentiellement composée de femmes vivant en zone rurale. PEBCo-BETHESDA intervient dans tout le pays, à travers un réseau de 60 agences et 493 employés (*personnel permanent et intérimaire*), dont 113 agents de crédit.

A fin décembre 2022, PEBCO comptait 37 760 emprunteurs actifs, dont 63,6% de femmes et 71,4% en zone rurale pour un encours de crédit de 24 232 129 246 FCFA (36,94 mln EUR).

En 2021, PEBCo-BETHESDA a commencé à recevoir le support de la Coopération allemande (Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit - GIZ) pour le développement d'un produit de crédit énergie solaire pour l'achat d'équipements (frigo et pompes solaires) nécessaires au fonctionnement des activités des clients, notamment des activités agricoles (cultivateurs et maraîchers).

Le fonctionnement du mécanisme est le suivant : PEBCO identifie les clients et leur propose un prêt pour acquérir des équipements fonctionnant à l'énergie solaire. Afin d'assurer la qualité de l'équipement, PEBCO a bénéficié de l'appui de la GIZ pour sélectionner des fournisseurs d'équipement et signer des contrats avec eux. Une fois que le crédit est décaissé au client, PEBCO informe le fournisseur qui va immédiatement installer l'équipement chez le client.

Pour lancer ce dispositif et inciter PEBCO à décaisser des crédits selon des critères différents de son offre classique, la GIZ a mis en place deux dispositifs incitatifs :

- Une subvention de démarrage de 2 mln FCFA (3 050 EUR) pour permettre à PEBCO de promouvoir le produit auprès de ses clients (actions de communication et de marketing) ;

- Une subvention liée au volume de crédits décaissés. A chaque fois que PEBCO décaisse un crédit énergie solaire, la GIZ lui reverse 33% du montant décaissé que PEBCO utilise pour décaisser de nouveaux crédits énergie solaire.

Ce produit est donc actuellement proposé, grâce à un support financier de la GIZ. Toutefois, PEBCO souhaiterait que ce produit puisse être pérennisé, une fois la GIZ retirée du projet. Pour cela, l'institution souhaiterait bénéficier de l'accompagnement d'un prestataire d'assistance technique (AT) pour bénéficier de recommandations pour faire évoluer le produit de prêt énergie existant : définition du nouveau produit (*pricing*, garanties, modalités de remboursement, méthodologie de prêt...).

## II. Objectifs

L'objectif principal de la mission est de renforcer les capacités de PEBCO pour renforcer ses stratégies de développement commercial et ses méthodes de développement de produits dans le domaine de la finance verte.

Plus spécifiquement, il s'agira de :

- 1/ Elaborer une stratégie de financement vert ;
- 2/ Former le personnel sur le développement de nouveaux produits de crédit verts ;
- 3/ Réviser le produit de crédit énergie solaire pour l'achat d'équipement, développé par la GIZ et élaborer les procédures de gestion du produit de crédit énergie solaire.

## III. Activités à mener et approche méthodologique

Le prestataire d'AT privilégiera une démarche participative et dynamique dans la mise en œuvre de l'ensemble des activités de la mission.

PEBCO souhaiterait bénéficier de l'appui d'un prestataire d'AT afin de mettre en place les activités suivantes :

### 1) Elaboration d'une stratégie de financement vert :

- Conduite d'une rapide étude de marché ;
- Analyse du portefeuille de crédit et segmentation du marché ;
- Définition d'options stratégiques pour le développement de produits de microfinance verte ;
- Définition d'une stratégie de développement et d'un plan d'actions.

### 2) Formation sur le développement de nouveau produits de crédit verts :

- Préparation du matériel de formation ;
- Formation d'une vingtaine d'agents constitués du Responsable Recherche-Développement, du Responsable Exploitation, des Délégués Régionaux d'Appui, des Chefs d'agence et des Chargés de crédit (2 jours).

### 3) Révision du produit de crédit énergie solaire pour l'achat d'équipement, développé par la GIZ :

- Evaluer les facteurs de succès et d'échec du produit développé dans le cadre de l'appui de la GIZ ;



- Conduire une rapide étude de marché sur le financement d'équipement à énergie solaire au Bénin, et notamment dans les régions où PEBCO opère, notamment afin de définir les besoins de ses clients et futurs clients ;
- Faire des recommandations pour faire évoluer le produit de prêt énergie existant : définition du nouveau produit (*pricing*, garanties, modalités de remboursement, méthodologie de prêt...);
- Mettre à jour les procédures et politiques de PEBCO, notamment la politique crédit et les procédures opérationnelles, pour refléter les changements apportés au produit de prêt énergie ;
- Former le personnel clé (30 agents constitués des Chefs des services Exploitation, Développement et Conformité-Risques, des Délégués Régionaux d'Appui, des Chefs d'agence et des Chargés de prêt) de PEBCO sur le nouveau produit, les procédures et politiques.

#### **IV. Résultats attendus**

- Une étude de marché, une analyse du portefeuille et de la segmentation du marché ont été réalisées et ont permis de définir des options stratégiques pour le développement de produits de microfinance verte ;
- Une stratégie de financement vert a été développée, ainsi qu'un plan d'actions pour la mise en œuvre de cette stratégie ;
- 20 membres du personnel de PEBCO ont été formés sur le développement de produits de crédit verts au cours de 2 jours de formation ;
- Le produit de crédit énergie solaire pour l'achat d'équipement, développé par la GIZ, a été révisé et un nouveau produit pérenne a été développé ;
- La politique de crédit et les procédures de gestion du nouveau produit ont été développées ;
- 30 membres du personnel de PEBCO ont été formés sur le nouveau produit, la politique de crédit et les procédures de gestion.

#### **V. Livrables attendus**

- Un rapport de mission, incluant notamment le détail des activités réalisées, un rapport sur les formations réalisées, une analyse des questionnaires de satisfaction complétés par les participants à l'issue des formations et les listes de participation aux formations émargées ;
- Rapport sur les opportunités de financement vert pour PEBCO, incluant une rapide étude de marché, une analyse du marché, la segmentation du marché ;
- La stratégie de financement vert et le plan d'actions associé ;
- Supports de formation pour le développement de produits de crédits verts ;
- L'analyse des facteurs de succès et d'échec du produit développé avec l'appui de la GIZ ;
- L'étude de marché et des besoins des clients/futurs clients ;
- Le produit de crédit énergie solaire pour l'achat d'équipement revu (politique de crédit, procédures de gestion, etc.) ;
- Un *reporting* sur l'atteinte des indicateurs suivants :

- Formations dispensées : nombre de personnes ayant participé dont nombre de personnes ayant bénéficié de cette formation sur le terrain
- Formations dispensées : nombre d'heures de formation
- % des participants ayant pu tirer avantage de la formation
- Réalisation de l'objectif général de la mission sur une échelle de 1 à 4 (1 - faible ; 2 - modéré ; 3 - satisfaisant ; 4 – élevé)
- % de personnes ayant participé à la formation et ayant déclaré que la formation serait utile dans le cadre de leur travail quotidien
- Capacité de mise en pratique des compétences acquises à l'issue de la formation sur une échelle de 1 à 4 (1 - faible ; 2 - modéré ; 3 - satisfaisant ; 4 – élevé)
- Niveau d'accroissement de la base de connaissances locale des experts nationaux sur une échelle de 1 à 4 (1 - faible ; 2 - modéré ; 3 - satisfaisant ; 4 – élevé)
- Renforcement de l'impact environnemental suite à la mission sur une échelle de 1 à 4 (1 - faible ; 2 - modéré ; 3 - satisfaisant ; 4 – élevé)

## **VI. Indications supplémentaires**

- La phase terrain de la mission devra avoir lieu à Cotonou, Bénin
- L'ensemble de la mission devra être réalisée et les livrables finalisés dans un délai de 4 mois après la signature du contrat.

## **Annexe 1 – Déclaration d'intégrité**

« Nous déclarons et nous nous engageons à ce que ni nous ni aucune autre personne, y compris parmi nos dirigeants, employés, représentants, partenaires en coentreprise ou sous-traitants agissant en notre nom sur la base de nos instructions en bonne et due forme ou avec notre connaissance et accord, ou avec notre consentement, n'ayons/n'ait commis ou ne commettons/commette une quelconque manœuvre interdite (telle que définie ci-dessous) en rapport avec la procédure d'appel d'offres ou dans le cadre de l'exécution ou de la fourniture de travaux, biens ou services concernant la mission « Accompagnement au développement d'une stratégie de financement vert et le développement de produits de crédit verts » pour PEBCo BETHESDA – Bénin (le « marché »), et à vous informer au cas où une telle manœuvre interdite serait portée à l'attention de toute personne chargée, au sein de notre société, de veiller à l'application de la présente déclaration.

Pendant la durée de la procédure d'appel d'offres et, si notre offre est retenue, pendant la durée du marché, nous désignerons et maintiendrons dans ses fonctions une personne – qui sera soumise à votre agrément, et auprès de qui vous aurez un accès illimité et immédiat – et qui sera chargée de veiller, en disposant des pouvoirs nécessaires à cet effet, à l'application de la présente déclaration.

Nous déclarons et nous nous engageons à ce que ni nous-mêmes ni aucun autre individu, y compris parmi nos dirigeants, employés, représentants, partenaires en coentreprise ou sous-traitants agissant en notre nom sur la base de nos instructions en bonne et due forme ou avec notre connaissance et accord, ou avec notre consentement, (i) ne soyons visés/ne soit visé par ou autrement soumis à des sanctions de l'UE ou de l'ONU et, (ii) en lien avec l'exécution de travaux ou la fourniture de biens ou de services au titre du marché, n'agissions/n'agisse en violation de sanctions de l'UE ou de l'ONU. Au cas où une telle situation serait portée à l'attention de toute personne de notre société chargée de veiller à l'application de la présente déclaration, nous nous engageons à vous en informer.

Si (i) nous-mêmes ou un dirigeant, employé, représentant ou partenaire en coentreprise, le cas échéant, agissant comme indiqué ci-dessus, avons été condamnés/a été condamné par un tribunal, quel qu'il soit, ou sanctionné(s) par une autorité, quelle qu'elle soit, pour un délit quelconque impliquant une manœuvre interdite en rapport avec une procédure d'appel d'offres ou un marché de fourniture de travaux, de biens ou de services au cours des cinq années précédant immédiatement la date de la présente déclaration, ou (ii) un quelconque de ces dirigeants, employés, représentants ou encore le représentant d'un partenaire en coentreprise, le cas échéant, a été renvoyé ou a démissionné d'un emploi quel qu'il soit pour avoir été impliqué dans une manœuvre interdite, ou (iii) nous-mêmes ou un dirigeant, employé, représentant ou partenaire en coentreprise, le cas échéant, agissant comme indiqué ci-dessus avons été exclus/a été exclu ou autrement sanctionnés/sanctionné par les institutions européennes ou par une grande banque multilatérale de développement (Groupe Banque mondiale, Banque africaine de développement, Banque asiatique de développement, Banque européenne pour la reconstruction et le développement, Banque européenne d'investissement ou Banque interaméricaine de développement, notamment) de la participation à une procédure d'appel d'offres pour cause de manœuvre interdite, vous trouverez ci-après des précisions au sujet de cette condamnation, ce renvoi ou démission ou cette exclusion, ainsi que le détail des mesures que nous avons prises, ou prendrons, pour garantir que ni nous ni aucun de nos employés ne commettrons/commettra aucune manœuvre interdite en rapport avec le le marché [donner les détails si nécessaire].

Nous prenons acte du fait que si nous faisons l'objet d'une décision d'exclusion par la Banque européenne d'investissement (BEI), nous ne serons pas éligibles à l'attribution d'un marché financé par la BEI.

Nous accordons à la Fondation Grameen Crédit Agricole, à la Banque européenne d'investissement et aux auditeurs nommés par le premier ou la seconde, ainsi qu'à toute autorité, institution européenne ou organe compétent selon la législation de l'Union européenne, le droit d'inspecter et de copier nos dossiers et archives et ceux de tous nos sous-traitants dans le cadre du marché. Nous acceptons de conserver lesdits dossiers et archives durant la période généralement prévue par la législation en vigueur mais, quoi qu'il en soit, pendant au moins six ans à compter de la date de soumission des offres et, si le marché nous est attribué, au moins six ans à compter de la date de réception provisoire du marché. »

Aux fins de la présente déclaration, il faut entendre l'expression « manœuvre interdite » au sens qui lui est donné dans la Politique antifraude de la BEI<sup>1</sup>.

**Signature du consultant,**  
**précédée de la mention « Lu et approuvé » :**

Nom

Fonction :

Signature :

---

<sup>1</sup> Pour en savoir plus sur les définitions, se référer à la Politique antifraude de la BEI (<http://www.eib.org/fr/infocentre/publications/all/anti-fraud-policy.htm>).